

Étudiants de niveau postsecondaire à temps plein : Aide aux étudiants de la Saskatchewan 2026-2027

Centre de services aux étudiants
2010, 12th Avenue, bureau 1120
Regina, Canada S4P 0M3
306-787-5620
1-800-597-8278

**Envisagez une demande en ligne : c'est
plus rapide!**

**Les délais de traitement pour les demandes sur papier sont
mis à jour quotidiennement sur notre site Web.**

For Office Use Only		
Date Received	File No.	Bar Code
	PSE No.	
	App No.	

**Cette demande concerne les
programmes commençant
entre le 1^{er} août 2026 et le 31
juillet 2027. Les demandes
doivent être reçues 30 jours
avant la date de fin de la
période l'études.**

Si vous avez un compte dans le portail Advanced Education Student Portal, utilisez la [fonction de téléversement du portail](#) (en anglais) pour transmettre en ligne votre demande et vos documents à l'appui.

Si vous n'avez pas de compte dans le portail ou si vous devez transmettre les documents au nom d'un étudiant, vous pouvez téléverser les documents en ligne au moyen de l'outil de téléversement pour études postsecondaires : [Post-Secondary Document Uploader](#) (en anglais).

Renseignements personnels

N° d'assurance sociale (NAS) : _____

Nous ne pouvons pas traiter votre demande sans NAS valide. Si vous n'en avez pas, communiquez avec Emploi et Développement social Canada.

Date de naissance (jj/mmm/aaaa) : _____

Sexe : ☐ Homme ☐ Femme ☐ Autre ☐ Non déclaré

Nom de famille légal : _____

Prénom légal : _____

deuxième prénom légal : _____

NE PRÉSENTEZ PAS DE DEMANDE À PLUS D'UNE PROVINCE.

Lisez les questions relatives à la résidence en Saskatchewan (Saskatchewan Residency) de votre demande et communiquez avec le Centre des services aux étudiants si vous avez besoin d'aide supplémentaire.

Adresse postale et adresse permanente. Votre adresse postale est obligatoire et votre demande ne peut pas être traitée si vous n'en avez pas une. Tous les avis et toute la documentation vous seront envoyés à votre adresse postale. Toutefois, si nous ne sommes pas en mesure de communiquer avec vous à cette adresse, nous utiliserons l'adresse permanente.

Il est important que vous nous avisiez de tout changement à votre adresse postale ou à votre adresse permanente afin de recevoir toute la documentation et tous les avis envoyés. Veuillez communiquer avec le ministère de l'Enseignement supérieur et le Centre de service national de prêts aux étudiants afin de mettre votre adresse à jour.

Adresse postale

Rue/Case postale	Appartement	Ville/Village
Province/État	Pays (autre que le Canada)	Code postal/Code ZIP
Indicatif régional et n° de téléphone à domicile : _____		
Indicatif régional et n° de téléphone cellulaire : _____		
Adresse courriel : _____		

Adresse permanente (si elle diffère de l'adresse postale)

☐ Cochez (✓) cette case si votre adresse postale et votre numéro de téléphone sont les mêmes que pour votre adresse permanente.

Rue/Case postale	Appartement	Ville/Village
Province/État	Pays (autre que le Canada)	Code postal/Code ZIP
Indicatif régional et n° de téléphone à domicile : _____		

Situation familiale

☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Conjoint de fait ☐ Séparé ☐ Divorcé ☐ Veuf

Pour tout autre statut que célibataire, précisez depuis quand (jj/mm/aaaa) : _____

Si vous avez coché la case Marié ou Conjoint de fait, votre conjoint doit remplir le formulaire [Étudiant à temps plein — Annexe C — Époux/conjoint de fait du demandeur](#). Si votre conjoint ne vit pas au Canada, consultez les [Directives sur l'Aide aux étudiants](#) pour plus d'information

Situation familiale

Cochez « Conjoint de fait » si vous vivez ensemble depuis au moins 12 mois consécutifs avant le début de votre période d'études. Si vous ne vivez pas en union de fait depuis 12 mois avant votre période d'études, consultez les [Directives](#).

Personnes à charge du demandeur

Inscrivez le nom de toutes les personnes à charge qui figurent dans votre dossier des Services de santé de la Saskatchewan et vivent avec vous à temps plein au moment de votre demande. Consultez les [Directives sur l'Aide aux étudiants](#) pour savoir quelles sont les exceptions. Indiquez également si certaines de ces personnes à charge sont atteintes d'une invalidité permanente et veuillez joindre le certificat attestant de l'invalidité, le cas échéant. Ces renseignements sont nécessaires pour déterminer votre admissibilité aux bourses.

Premier enfant à charge

Prénom légal	Nom de famille légal	
N° d'assurance-maladie de la Saskatchewan (NAM) :		☐ Sans HSN
Date de naissance (jj/mmm/aaaa) :		
Avez-vous besoin de services de garde à temps plein pour cet enfant à charge?		☐ Oui ☐ Non
Si oui, le service de garde est-il subventionné?		☐ Oui ☐ Non
Si cette personne à charge a 12 ans ou plus, est-elle atteinte d'une invalidité permanente?		☐ Oui ☐ Non

Deuxième enfant à charge

Prénom légal	Nom de famille légal	
N° d'assurance-maladie de la Saskatchewan (NAM) :		☐ Sans HSN
Date de naissance (jj/mmm/aaaa) :		
Avez-vous besoin de services de garde à temps plein pour cet enfant à charge?		☐ Oui ☐ Non
Si oui, le service de garde est-il subventionné?		☐ Oui ☐ Non
Si cette personne à charge a 12 ans ou plus, est-elle atteinte d'une invalidité permanente?		☐ Oui ☐ Non

Troisième enfant à charge

Prénom légal	Nom de famille légal	
N° d'assurance-maladie de la Saskatchewan (NAM) :		☐ Sans HSN
Date de naissance (jj/mmm/aaaa) :		
Avez-vous besoin de services de garde à temps plein pour cet enfant à charge?		☐ Oui ☐ Non
Si oui, le service de garde est-il subventionné?		☐ Oui ☐ Non
Si cette personne à charge a 12 ans ou plus, est-elle atteinte d'une invalidité permanente?		☐ Oui ☐ Non

Si vous avez plus de trois personnes à charge, veuillez inscrire leurs renseignements sur une autre feuille.

Étudiant célibataire sans personnes à charge

Si vous êtes un étudiant célibataire sans personnes à charge et que vous n'avez jamais été marié ou vécu en union de fait, veuillez lire les énoncés ci-dessous, pour déterminer si vous êtes un étudiant célibataire à charge ou un étudiant célibataire indépendant.

- ☐ J'ai terminé mes études primaires ou secondaires depuis quatre ans ou plus (juin 2022 ou plus tôt).
- ☐ Depuis la fin de mes études primaires ou secondaires, je n'ai pas étudié à temps plein et j'ai travaillé ou cherché un emploi pendant deux périodes de 12 mois consécutifs.
- ☐ Mes parents sont décédés et je n'ai ni tuteur légal ni répondant.
- ☐ Aucun des énoncés ci-dessus ne s'applique à mon cas. Par conséquent, je suis un « Étudiant célibataire à charge » et les renseignements concernant mes parents, tuteurs ou répondants (parrain) doivent être inscrits sur le formulaire : [Annexe B — Parents, tuteurs ou répondants du demandeur à charge.](#)

Enfant en famille d'accueil (pupille de l'État)

Êtes-vous ou avez-vous été enfant en famille d'accueil (pupille de l'État)? Cela inclut les familles d'accueil et les soins reçus par des organismes autochtones.

☐ Oui ☐ Non

Citoyenneté

Cochez (✓) la case qui correspond le mieux à votre situation.

- ☐ Citoyen canadien
- ☐ Résident permanent du Canada
Date d'entrée au Canada (jj/mmm/aaaa) : _____
- ☐ Personne protégée
Date d'entrée au Canada (jj/mmm/aaaa) : _____

Si aucune de ces situations ne s'applique à votre cas, vous ne pouvez pas recevoir d'Aide aux étudiants de la Saskatchewan.

Étudiant célibataire indépendant

Les étudiants qui ne poursuivent pas d'études à temps plein sont considérés comme faisant partie de la population active et cherchant activement un emploi, y compris les étudiants qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale.

Étudiant célibataire à charge

Les parents, les tuteurs ou les répondants doivent remplir [l'Annexe B](#), car leurs revenus seront pris en compte au moment d'établir vos besoins financiers.

Personne protégée

Veuillez présenter une copie de l'Avis de décision ou du document intitulé Vérification du statut, et de la lettre indiquant votre numéro d'assurance sociale commençant par le chiffre 900. Votre NAS ne doit pas avoir expiré

Résidence en Saskatchewan

Remarque : Le terme « parent » comprend le parent biologique, un beau-parent, le parent adoptif, le tuteur légal et le répondant.

- ☐ Vous êtes un **étudiant célibataire à charge** et **vos parents** demeurent en Saskatchewan, ou y demeureraient au moins durant les 12 mois consécutifs précédant le premier jour de votre période d'études.
- ☐ Aucune autre case ne s'applique à vous et vous avez toujours demeuré en Saskatchewan, ou vous êtes un **résident permanent** ou une **personne protégée désignée** et la Saskatchewan est la seule province où vous avez vécu depuis votre arrivée au Canada depuis moins de 12 mois.
- ☐ Vous êtes un **étudiant célibataire indépendant** ou un **étudiant chef de famille monoparentale** et vous demeuriez en Saskatchewan durant les 12 mois précédant le début de votre période d'études. Ne comptez pas le temps que vous avez passé à titre d'étudiant à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur de la Saskatchewan.
- ☐ Vous êtes **marié**, ou vivez en **union de fait**, et :
 - Soit la Saskatchewan est la dernière province où vous ou votre conjoint avez demeuré durant les 12 mois précédant le début de votre période d'études, sans compter le temps que vous avez passé à titre d'étudiant à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur de la Saskatchewan.
 - Soit votre conjoint ou conjoint de fait a travaillé en Saskatchewan pendant les 12 mois précédant la date de début de votre période d'études dans un établissement d'enseignement postsecondaire en Saskatchewan.
- ☐ Vous avez effectué quatre années consécutives d'études postsecondaires en Saskatchewan et cette année est votre cinquième année consécutive d'études dans la province.
- ☐ **Aucun des énoncés ci-dessus** ne décrit votre situation. Veuillez contacter le centre d'Aide aux étudiants de la Saskatchewan (Saskatchewan Student Aid Centre) au 306-787-5620 ou composez le 1-800-597-8278 au Canada pour déterminer si vous devrez faire une demande dans une autre province ou un territoire.

Origines

Le ministère de l'Enseignement supérieur utilise les renseignements relatifs aux étudiants autochtones afin de déterminer leur admissibilité à l'exemption de la contribution fixe, de mesurer l'efficacité des programmes et de chercher des moyens d'améliorer leur taux de réussite. Considérez-vous être d'ascendance autochtone?

☐ Oui ☐ Non

Si « Oui », indiquez à quel groupe vous appartenez :

- ☐ Métis ☐ Indien non inscrit/Première Nation ☐ Inuit
☐ Statut d'Indien inscrit ou des traités/Première Nation

Résidence en SK

Votre résidence est celle de vos parents si vous êtes étudiant à charge; et votre résidence est la vôtre si vous êtes étudiant indépendant ou chef de famille monoparentale. Si vous êtes un étudiant marié ou en union de fait, votre résidence est celle où vous habitez avec votre conjoint ou conjoint de fait.

Toujours demeuré en SK

Si vos parents ont quitté la SK dans les 12 mois avant le premier jour de votre période d'études, mais que vous êtes resté dans la province pour commencer ou continuer vos études, vous êtes considéré comme résidant de la SK. Indiquez que vous avez toujours demeuré en SK. Si vous poursuivez des études à temps plein dans une autre province, vous continuerez d'être considéré comme un résidant de la SK. Si vous avez déménagé hors de la SK sans avoir travaillé pendant 12 mois consécutifs, vous continuez d'être considéré demeuré en SK.

Les personnes appartenant à une minorité visible sont des personnes de couleur, autres que celles d'ascendance autochtone (p. ex. les personnes dont les ancêtres sont originaires des groupes suivants : africain, chinois, philippin, japonais, coréen, arabe, latino-américain, asiatique du Sud-Est ou de l'Asie orientale, de l'Asie occidentale, ou des îles du Pacifique. Compte tenu de cette définition, considérez-vous appartenir à une minorité visible?

☐ Oui ☐ Non

Étudiants ayant une invalidité

Cette section est facultative. Les réponses sont utilisées pour déterminer l'admissibilité de l'étudiant à des subventions.

Des mesures de soutien additionnelles sont disponibles pour les étudiants atteints d'une invalidité permanente, persistante ou prolongée. L'invalidité doit être une déficience ou une limitation fonctionnelle limitant ses capacités d'accomplir les tâches quotidiennes nécessaires pour participer à des études postsecondaires ou au marché du travail, et que cette invalidité dure ou est prévue de durer pendant au moins 12 mois.

Compte tenu de cette définition, considérez-vous avoir une invalidité?

☐ Oui ☐ Non

Indiquez la nature de votre invalidité :

- ☐ Difficultés d'apprentissage
- ☐ Déficience auditive
- ☐ Déficience visuelle
- ☐ Trouble de la parole
- ☐ Lésion cérébrale acquise
- ☐ Trouble déficitaire de l'attention/trouble déficitaire de l'attention avec l'hyperactivité (TDAH)
- ☐ Trouble envahissant du développement (autisme, trouble neurologique)
- ☐ Déficience psychique ou psychologique
- ☐ Mobilité réduite
- ☐ Autre. Veuillez préciser :

Pour déterminer si vous êtes admissible aux mesures de soutien additionnelles, vous devez fournir, avec votre demande d'aide aux étudiants, la preuve de votre invalidité au moyen d'un certificat médical (ou d'un formulaire de vérification d'invalidité intitulé [Verification of Disability Form](#) (en anglais)) rempli par un médecin spécialiste, ou une évaluation attestant de difficultés d'apprentissage (p. ex., une évaluation psychopédagogique) ou d'un document prouvant que vous recevez des prestations d'invalidité fédérales ou provinciales.

Les documents prouvant l'invalidité doivent indiquer quelles sont les limitations fonctionnelles causées par l'invalidité et en quoi elle affecte vos études. Ces documents doivent être soumis au moins 30 jours avant la date de fin de la période d'études indiquée dans cette demande.

Renseignements sur le programme

Si vous fréquentez une université de la Saskatchewan ou un campus de Saskatchewan Polytechnic, vous êtes tenu de remplir la section suivante. Si vous fréquentez tout autre établissement en Saskatchewan ou à l'extérieur de la province, votre établissement d'enseignement doit remplir le formulaire distinct de [renseignements sur le programme](#). Communiquez avec votre établissement d'enseignement si vous n'êtes pas sûr des renseignements à donner concernant votre programme ou sur le pourcentage de la charge de cours que vous suivez.

Pour avoir droit à l'aide aux étudiants, vous devez être inscrit à 60 % d'une charge de cours d'un programme à temps plein (40 % si vous avez une invalidité). Les universités en Saskatchewan définissent 60 % comme étant 9 heures-crédits ou unités pour chaque semestre.

Nom de l'établissement :

- ☐ Université de Regina (U of R) ☐ Collège Campion ☐ Collège Luther
☐ Université des Premières Nations du Canada ☐ Institut Gabriel Dumont — U of R
☐ Université de la Saskatchewan (U of S) ☐ Collège St Peter's
☐ Institut Gabriel Dumont — U of S
☐ Saskatchewan Polytechnic

Nom du programme (p. ex. : Arts) : _____

Dates du programme : Date de début (jj/mmm/aaaa) : _____

Date de fin (jj/mmm/aaaa) : _____

Ces dates représentent votre période d'études. La période ne doit pas dépasser 52 semaines.

N° d'étudiant : _____

Niveau d'études du programme :

- ☐ Certificat ☐ Diplôme ☐ Baccalauréat ☐ Maîtrise ☐ Ph. D.

Je suis inscrit à la _____^e année d'un programme de _____ ans.

Je suis inscrit à un campus de Saskatchewan Polytechnic à % d'une charge de cours complète. (Inscrire un pourcentage de 1 à 100. Une charge de cours complète est égale à 100 %). Les étudiants qui sont inscrits à moins de 60 % d'une charge de cours, ou à moins de 40 % pour les étudiants ayant une invalidité, devraient présenter une demande d'[aide aux étudiants à temps partiel de la Saskatchewan](#).

Je suis inscrit à l'université pour un total de _____ crédits/nbre total d'heures-crédits ou d'unités.

Je vais suivre la majeure partie de ce programme par correspondance, à distance, ou en ligne. ☐ Oui ☐ Non

Année du programme

Si vous êtes en 2^e année d'un programme de grade universitaire, inscrivez 2^e année d'un programme de 4 ans.

Heures-crédits/unités (crédits)

S'assurer de déclarer le total des heures-crédits ou d'unités (crédits) pour les deux semestres. Généralement, un cours offert durant une session ou un semestre représente trois heures-crédits ou unités (crédits). Si vous présentez une demande dans le cadre des semestres d'automne et d'hiver, n'oubliez pas d'inclure le total des heures-crédits ou unités (crédits) pour tous les cours auxquels vous êtes inscrit pour les deux semestres.

Renseignements sur les antécédents scolaires et sur les Bourses d'études Avantage Saskatchewan

École primaire/secondaire

Indiquez la dernière date où vous étiez inscrit à temps plein dans une école primaire ou secondaire (jj/mmm/aaaa) : _____

Nom de l'école : _____

Lieu (ville/province) : _____

Avez-vous obtenu votre diplôme de 12^e année au cours de cette période d'études à temps plein? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, l'école secondaire était-elle située en Saskatchewan? ☐ Oui ☐ Non

Si non, êtes-vous retourné à l'école et avez-vous obtenu votre diplôme de 12^e année, y compris les certificats d'équivalence (ex. : formation de base des adultes), en Saskatchewan ☐ Oui ☐ Non

Date d'achèvement : (jj/mmm/aaaa) : _____

Hébergement

Votre période d'études est celle pour laquelle vous serez inscrit en tant qu'étudiant à temps plein pour la prochaine année scolaire. Voir la section [Renseignements sur le programme](#) dans le présent document, pour votre période d'études.

Cochez (✓) la case qui décrit le mieux votre situation durant la majeure partie de votre période d'études (période durant laquelle vous serez inscrit en tant qu'étudiant à temps plein).

☐ Je vivrai à ma résidence familiale

☐ Je vivrai ailleurs qu'à ma résidence familiale

Résiderez-vous dans la même ville que votre résidence familiale pendant votre période d'études? ☐ Oui ☐ Non

Si non, indiquez quelle sera la distance en km pour un aller : _____ km

Revenu du demandeur pendant ses études

Afin de déterminer l'aide aux étudiants à laquelle vous êtes admissible, vous devez fournir des renseignements sur votre revenu. Les renseignements sur vos revenus pour l'année d'imposition 2025 seront obtenus directement de l'Agence du revenu du Canada. Si vous n'avez pas produit de déclaration de revenus en 2025, inscrivez votre revenu brut total pour l'année civile 2025.

_____ \$

Si vous pensez que votre revenu pour l'année civile 2026 sera considérablement inférieur à votre revenu pour l'année 2025, vous pouvez inscrire une estimation de votre revenu pour l'année 2026.

École élémentaire ou secondaire

Si vous avez des doutes quant au dernier jour où vous avez fréquenté une école primaire ou secondaire, indiquez le dernier jour du mois.

Résidence familiale

Si vous êtes célibataire sans enfants, votre résidence familiale est celle de vos parents. Si vous êtes marié, votre résidence familiale est celle où vous vivez avec votre conjoint. Si vous êtes chef de famille monoparentale, votre résidence est celle où vous vivez avec vos enfants.

Distance en kilomètres

La question relative à la distance en km permet de déterminer si vous êtes admissible à une allocation pour trajets quotidiens ou à une allocation pour retour à votre résidence familiale.

Si l'établissement d'enseignement que vous fréquentez se trouve dans un rayon de 25 km de la résidence familiale et si vous êtes un étudiant à charge, marié ou vivant en union de fait, vous serez considéré comme vivant à votre résidence familiale.

Voulez-vous inscrire une estimation de votre revenu pour l'année 2026?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez inscrire une estimation de votre revenu pour l'année 2026. Assurez-vous de ne pas inscrire un revenu trop bas, car ce montant fera l'objet d'une vérification l'année suivante et si des écarts importants sont relevés, cela pourrait nuire à votre admissibilité à l'Aide aux étudiants dans le futur.

_____ \$

Bourses d'études et bourses d'entretien

Recevrez-vous des bourses d'études ou des bourses d'entretien durant votre période d'études?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez inscrire le montant à recevoir : _____ \$

Financement des études

Le financement de vos études vous sert à couvrir les frais scolaires tels que les droits de scolarité et les livres. Le financement des études des étudiants autochtones fait l'objet d'une exemption et ne doit pas être déclaré. Consultez les [Directives sur l'Aide aux étudiants](#) pour plus d'information.

Recevez-vous du financement pour vos études? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, inscrivez le montant : _____ \$

Bourses non remboursables et prêts remboursables

Votre demande pour l'Aide aux étudiants de la Saskatchewan sera évaluée en tenant compte de votre admissibilité aux bourses non remboursables ainsi qu'aux prêts remboursables.

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander de recevoir votre aide financière **uniquement** au moyen de bourses d'études et refuser les prêts d'études. Sélectionnez la case « Oui » si vous choisissez d'obtenir **seulement** l'aide financière au moyen de bourses (vous ne voulez pas de prêt). Sélectionnez la case « Non » si vous acceptez une aide financière au moyen de bourses et de prêts.

☐ Oui ☐ Non

Remarque : Si vous choisissez d'obtenir l'aide financière au moyen de bourses seulement et que, plus tard, vous avez besoin d'accéder aux prêts, vous pourrez contacter le Centre de services aux étudiants et demander une réévaluation, pourvu que cette requête soit soumise au moins 30 jours avant la date de fin de la période d'études indiquée dans cette demande.

Consentements, autorisations et accords du demandeur

Les deux sections doivent être signées à l'encre.

Les demandes qui ne sont pas signées ou datées ne seront pas traitées.

Les renseignements concernant votre demande ou votre évaluation ne peuvent être divulgués qu'à vous. Si vous souhaitez que votre conjoint, vos parents/tuteurs y aient accès, vous devez remplir le formulaire de consentement à la communication de renseignements (en anglais) et le joindre à votre demande.

Je présente une demande d'aide financière conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et à la loi de la Saskatchewan intitulée *The Student Assistance and Student Aid Fund Act, 1985*.

DÉCLARATION :

Je déclare avoir répondu à toutes les questions de la présente demande et toute demande subséquente sollicitant de l'aide conformément aux instructions, et qu'à ma connaissance, les réponses et les documents que j'ai fournis ou que je fournirai à l'appui de cette demande et de toute demande subséquente sont exacts en tout point.

Je déclare que je n'ai ni demandé ni reçu d'aide financière aux étudiants d'une autre province ou d'un autre pays pour la même période d'études.

Je déclare que je vais utiliser toute aide financière que je recevrai pour acquitter d'abord mes droits de scolarité, et ensuite les autres frais d'études et les frais de subsistance découlant de la poursuite de mon programme d'études.

Je comprends qu'en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et la *Student Assistance and Student Aid Fund Act, 1985* de la Saskatchewan faire volontairement une fausse déclaration dans une demande ou demande subséquente et dans tout autre document, et de fournir des renseignements ou des documents faux ou trompeurs constitue une infraction.

EXIGENCES RELATIVES À L'ACCORD ET AUX DÉCLARATIONS :

J'accepte d'informer immédiatement, par écrit, le ministère de l'Enseignement supérieur de tout changement concernant entre autres mes renseignements personnels, tels que mon nom, mon adresse, mon état matrimonial (situation familiale), la taille de ma famille, mon établissement d'enseignement, ma charge de cours, mon programme d'études, mes revenus, mes dépenses et mes actifs, au fur et à mesure qu'ils surviennent.

J'accepte de fournir immédiatement toute information et tout document requis par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Saskatchewan et ses représentants, afin qu'ils puissent vérifier si j'ai droit à l'aide financière aux étudiants.

Je comprends que je peux être tenu de rembourser en partie ou en totalité l'aide que je reçois si mon évaluation est jugée inexacte, même si une telle inexactitude résulte d'une erreur de ma part ou de la part de mon conjoint ou ma conjointe, mes parents, l'établissement d'enseignement, ou le ministère de l'Enseignement supérieur de la Saskatchewan.

Je consens à ce que l'administration fédérale verse à mon établissement d'enseignement la totalité ou une portion de l'aide financière qui me sera accordée, si celui-ci demande l'acquittement de mes droits de scolarité.

Je comprends que si je cesse d'être admissible au financement, tout remboursement auquel je pourrais avoir droit sera versé au Centre de service national de prêts aux étudiants afin d'acquitter le solde impayé de mon prêt.

CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS :

J'accepte et j'autorise la divulgation par une personne, une entreprise (société), un organisme, un organisme d'évaluation du crédit, un gouvernement ou un organisme gouvernemental (y compris, sans s'y limiter : une société d'État ou un ministère d'un gouvernement provincial, fédéral ou étranger) de tout renseignement ou document (y compris tout renseignement personnel, au sens de la loi intitulée *The Freedom of Information and Protection of Privacy Act*, ou médical, au sens de la loi intitulée *The Health Information Protection Act*), requis par la Saskatchewan en vue de permettre au ministère de l'Enseignement supérieur de cette province ou à ses successeurs d'administrer l'aide financière aux étudiants que j'ai demandée.

J'accepte en outre que le ministère de l'Enseignement supérieur ou ses représentants divulguent à un tiers, que ce soit une personne, une société, un organisme, un gouvernement ou un organisme gouvernemental y compris, sans s'y limiter : une société d'État ou un ministère d'un gouvernement provincial, fédéral ou étranger, tout renseignement ou document (y compris tout renseignement personnel, au sens de la loi intitulée *The Freedom of Information and Protection of Privacy Act*, ou médical, au sens de la loi intitulée *The Health Information Protection Act*), requis pour administrer l'aide financière aux étudiants.

Je comprends et j'accepte que mes renseignements personnels, selon la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée intitulée *The Freedom of Information and Protection of Privacy Act*, soient conservés dans le système informatique d'aide financière aux étudiants du gouvernement de la Saskatchewan et utilisés pour administrer d'autres programmes d'aide financière ou autres prestations auxquels je pourrais avoir droit.

X _____
Signature du demandeur Date

Autorisation visant l'Agence du revenu du Canada

J'autorise l'Agence du revenu du Canada à divulguer à un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur de la Saskatchewan tout renseignement sur mes déclarations de revenus et, s'il y a lieu, tout autre renseignement fiscal me concernant, qu'ils aient été fournis par moi ou par un tiers. Ces renseignements auront pour objet et fin unique de déterminer et de vérifier mon admissibilité à l'aide financière aux étudiants en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et de la loi intitulée *Student Assistance and Student Aid Fund Act, 1985* de la Saskatchewan. Je comprends que ces renseignements ne seront utilisés ni divulgués à aucune autre personne ou aucun autre organisme, sans mon autorisation. Cette autorisation est valide pour :

- l'année d'imposition précédant l'année de la signature du présent document;
- l'année d'imposition en cours; et
- toute année d'imposition subséquente visée par une aide demandée par moi ou en mon nom.

X _____
Signature du demandeur

Date Numéro d'assurance sociale